



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 07 AVRIL 2015

Convocation du 31 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents :** Mme LECCELLIER Sophie, M. TOURGIS Lionel, M. LOYANT Jean-Marie (adjoints).  
M. LEREVEREND Benoit, M. AUDOUX Jérôme, Mme LEROYER Sandrine, M. GOUET Jérôme, M.  
PIGEON Michaël, Mme. MOREAUX Sophie, Mme DUPORT Delphine, Mme SOREL Audrey, M.  
DUVAL Benjamin.

**Pouvoir :** Mme ALMIRE à Mme LECCELLIER  
Mme MARIE ROSALIE à Mr GOUET

Monsieur TOURGIS Lionel a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 mars 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

**Urbanisme :**

- permis de construire : 3
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : 2
- déclaration de travaux : 3

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Vote du budget principal primitif et des budgets annexes de Caen la Mer le 31 mars 2015
- Les taux de fiscalité pour 2015 sont les suivants : Taxe d'habitation : 8,72 % - Foncier bâti : 0,958 % - Foncier non bâti : 3,81 % - CFE : 26,10 % - Ordures ménagères : 9,87 %
- Instruction des dossiers d'urbanisme : Coût non encore arrêté.
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole composé de 13 communautés de communes, comprend 109 délégués. Le 3 avril, élection du président et vice-présidents – composition du bureau – composition des commissions.

## QUESTIONS COMMUNALES

► Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe de 31,25/35<sup>e</sup> (agent ayant fait valoir ses droits à la retraite).

► Dénomination nom de rue lotissement Castel 1 : Impasse Edith Piaf

► Remboursement par anticipation emprunt suisse : compte tenu que de la parité avec le franc suisse n'est plus avantageuse, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un remboursement anticipé de cet emprunt dont la dernière échéance était en mai 2016. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce remboursement.

► **Budget :**

### **Vote du compte administratif 2014**

Madame le Maire quitte la salle du conseil.

Monsieur TOURGIS Lionel est nommé président de séance.

#### ***Fonctionnement, toutes sections confondues :***

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 727 813,87 €

et les recettes de fonctionnement à la somme de : 1 287 678,84 €

soit un excédent de clôture de : 559 864,97 €.

Compte tenu du report de l'exercice de 79 482,92 €, l'excédent de clôture global de fonctionnement s'élève à la somme de : 639 347,89 €.

#### ***Investissement, toutes sections confondues :***

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 694 936,37 €

et les recettes d'investissement à la somme de : 664 853,95 €.

soit un déficit de clôture de l'exercice de : 30 082,42 €.

Compte tenu du report de 37 909,59 €, l'excédent de clôture global d'investissement s'élève à la somme de : 7 827,17 €.

Hors la présence du Maire, le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Vote du compte de gestion 2014**

Le compte de gestion de Madame la Trésorière est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

#### **Affectation du résultat**

Après avoir pris connaissance du compte de résultat global du budget, soit un excédent de clôture en fonctionnement de 639 347,89 €, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Report R002 (recette de fonctionnement) : 567 235,06 €.

Affectation à l'article 1068 (recette d'investissement) : 72 112,83 €

L'excédent d'investissement sera repris automatiquement en report à nouveau (R 001) pour un montant de : 7 827,17 €.

### **Vote du budget primitif 2015**

Madame le Maire propose au conseil municipal le vote du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de : 1 703 140,06 €
- en section d'Investissement à la somme de : 966 985,00 €

#### **Fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement par chapitre**

- 011 Charges à caractère général : 574 050,00 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 484 800,00 €
- 014 Atténuation de produits : 500,00 €65    Autres charges de gestion courante : 96 300,00 €
- 66 Charges financières : 63 600,00 €
- 67 Charges exceptionnelles : 18 200,00 €
- 022 Dépenses imprévues : 87 745,06 €
- 023 Virement à la section d'investissement : 377 945,00 €

**Recettes de fonctionnement par chapitre**

- 013 Atténuations de charges : 0,00 €
- 70 Produits des services du domaine & ventes diverses : 51 150,00 €
- 73 Impôts et taxes : 895 255,00 €
- 74 Dotations et participations : 159 500 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 30 000 €

R002 Résultat reporté : 567 235,06 €

**Investissement**

**Dépenses d'investissement par chapitre**

- 20 Immobilisations incorporelles : 1 500,00 €
- 21 Immobilisations corporelles : 123 900,00 €
- 23 Immobilisations en cours : 340 000,00 €
- 16 Emprunts et dettes assimilés : 129 200,00 €
- 020 Dépenses imprévues : 42 445,00 €
- Restes à réaliser : 329 940,00 €

**Recettes d'investissement par chapitre**

- 10 Dotations, fonds divers et réserves : 79 100,00 €
- Excédent de fonctionnement : 72 112,83 €
- 021 Virement de la section de fonctionnement : 377 945,00 €
- 024 Produit de cessions d'immobilisations : 180 000,00 €
- 001 Reprise solde exécution (R001) : 7 827,17 €
- Restes à réaliser : 250 000,00 €

**Vote des taux d'imposition 2015**

Les taux restent inchangés en 2015

- Taxe d'habitation : 8.95 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 26.16 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 45.08 %

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

<b>INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES</b>
---

► SDEC : changement de régime des aides à l'électrification rurale - courrier du SDEC reçu le 17 mars nous informant qu'un recours en annulation a été formé auprès du Tribunal Administratif de Caen le 3 mars 2015.

► Habitat : l'agrément dérogatoire « Pinel » sollicité par la commune pour être classée en zone B2 est accordé.

► Le 30 mars, Madame le Maire a été informée par Monsieur l'Inspecteur adjoint de l'Académie que les 4 classes en élémentaire sont maintenues et qu'une décharge de direction sera mise en place pour la rentrée 2015.

► Bus – ligne 22 : cette ligne étant très peu utilisée le dimanche, des taxis bus seront mis en place à partir du 1.09.2015.

► Etablissements recevant du public (ERP) : tous les établissements recevant du public, y compris les commerçants doivent se mettre en conformité pour l'accessibilité handicapé – dossier à déposer pour le 27 septembre 2015. Voir diagnostic et renseignements pratiques sur [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

► Révision PLU : Monsieur Lerévérend propose des phases de travail à mettre en place.

<b>COMPTE RENDU DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

- Réunion commission scolaire : le 28.04.2015

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 30.